



2026

MEMO **Déchets**

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Villarzel

s a i d e f



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

ORDURES MENAGERES : sacs poubelles

Les déchets ménagers sont récoltés dans **des sacs poubelles officiels AIR-PRO Glâne**, dans les containers situés au local de voirie de Sédeilles (route de Payerne) - au local de voirie de Villarzel (place du Saugy) - à Rossens (à la route de Romont).

DECHETS RECYCLABLES ET AUTRES

La déchetterie intercommunale est située au Chemin de la Chaussy (voir plan).

Heures d'ouverture :

Mardi de 17h00 à 19h30

Jeudi de 17h00 à 19h30

Samedi de 08h30 à 11h30

Fermeture du portail à 19h20 et 11h20

LANGES ET COUCHES

Pour les familles avec jeunes enfants, 30 sacs de 35 litres par année sont offerts jusqu'à la 4ème année, sur simple demande au bureau communal.

Pour les personnes en situation sociale particulière, la Municipalité décidera de cas en cas l'octroi de sacs.

Contact et informations à l'administration communale.

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour rapporter dans les magasins, tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées en fonction de leur bilan écologique (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- si possible, je laisse sur place les emballages de mes achats

Contact et infos

Administration communale

Route de Romont 9

1554 Sédeilles

026/658.00.30

administration@villarzel.ch

administration@dechetterie.chatonnaye.ch

www.dechetterie.chatonnaye.ch

Service technique

Pour les débarras d'appartements, veuillez SVP vous adresser directement au responsable

MA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

La **taxe de déchets annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.



Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.



Déchets encombrants

Les déchets encombrants sont des déchets dont la dimension est supérieure à 60 cm. Il s'agit essentiellement de mobilier, tels que : fauteuils, matelas, tapis, etc....

Tous les déchets pouvant entrer dans un sac de 110 litres ne sont pas considérés comme déchets encombrants. Ils doivent être triés ou éliminés dans les sacs poubelles officiels.

Les déchets encombrants sont pesés et taxés au poids au prix de Frs 0,50 le kilo. Une carte est remise à chaque ménage qui recevra une facture annuelle par sa commune de domicile.

Chacun pourra ainsi décider s'il débarrasse ses déchets dans les sacs taxés ou dans les déchets encombrants, sachant que le prix moyen du kilo dans un sac taxé est de Frs 0,40 le kilo.

Déchets d'exploitation

Les déchets industriels de chantier ne sont pas repris à la déchetterie et doivent être acheminés dans une usine de broyage.

Papier et carton

Depuis 2020, les communes doivent payer pour débarrasser le papier et le carton. C'est pourquoi, dans la mesure du possible, veuillez laisser les cartons d'emballage de vos achats dans les magasins et refuser les publicités et autres catalogues distribués dans votre boîte à lettres. Merci de continuer à trier le papier et le carton.

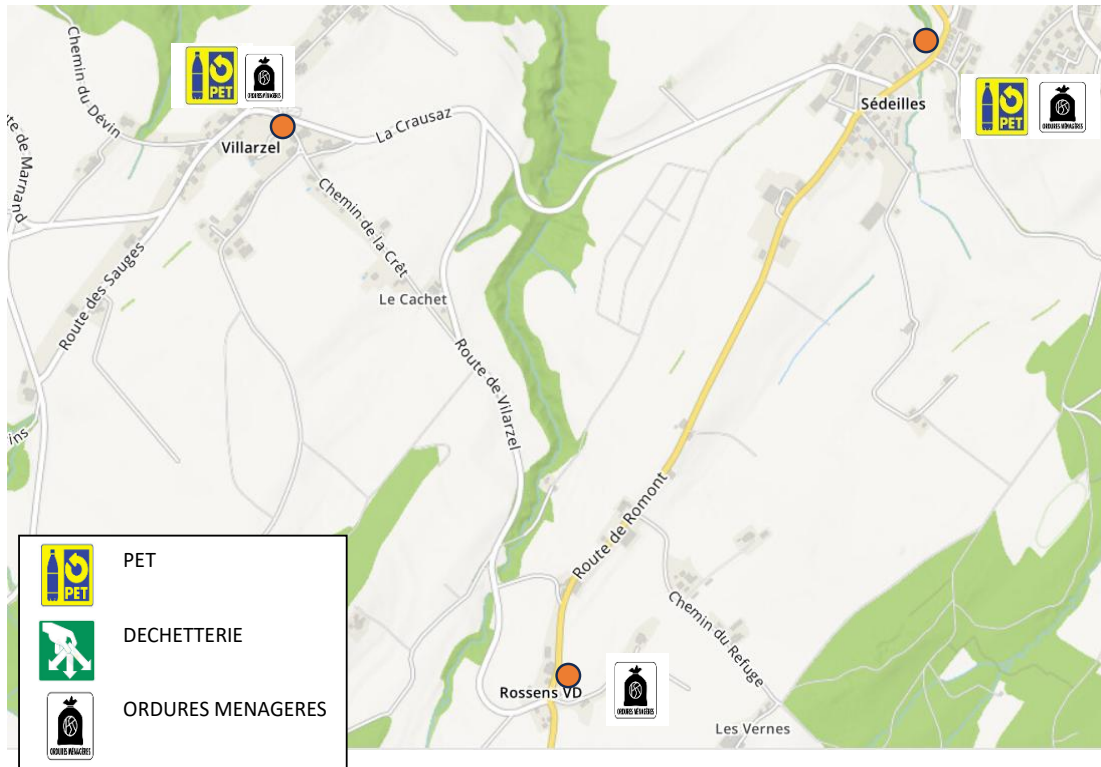
Polystyrène

Le polystyrène blanc et propre est désormais repris par la société SWISSPOR qui a mis en place un système de recyclage. Pour autant que les conditions de reprise soient respectées (blanc et propre), ce service pourra être maintenu.

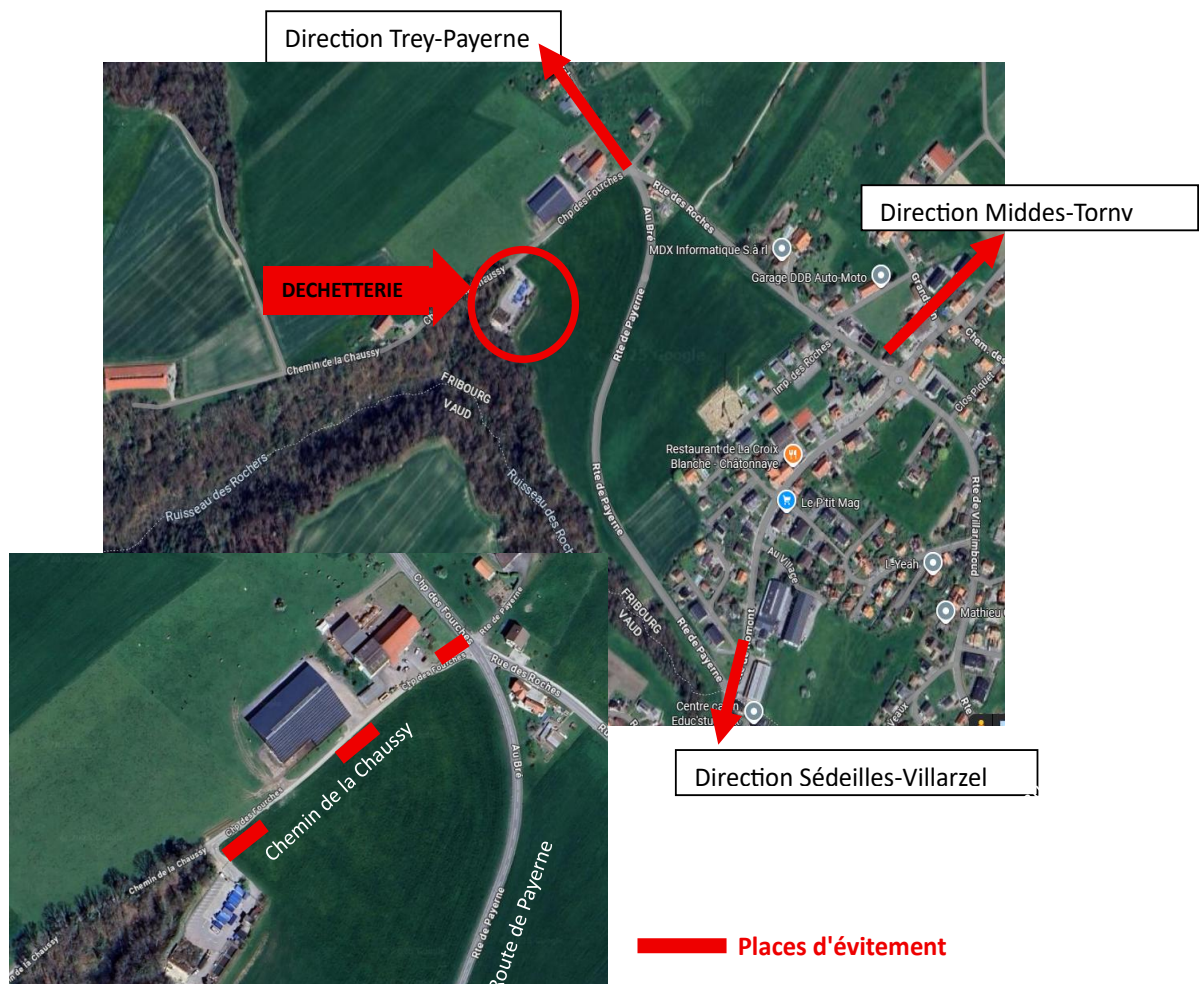
Freiner l'abondance de déchets

Afin de lutter contre les quantités toujours croissantes de déchets de toutes sortes, il est vivement conseillé de laisser les emballages dans les magasins et rapporter tout ce qui peut l'être dans les containers prévus dans les grandes surfaces.

Plan de situation des lieux de dépôts de déchets



PLAN DE SITUATION DE LA DECHETTERIE, chemin de la Chaussy 5, 1553 Châtonnaye





Comment bien **trier** ?



Aluminium et boîtes de conserve
Barquettes, canettes, boîtes de conserve et emballages frappés du logo "alu". L'aluminium mélangé avec d'autres matières va dans les sacs taxés.



Appareils électriques et électroniques
A rapporter en priorité dans les points de vente. Sinon, à la déchetterie dans le container prévu à cet effet.



Huiles minérales et végétales
ATTENTION : les huiles minérales (moteur) et les huiles végétales (cuisine) ne doivent pas être mélangées. Pas de graisse.



Bois
Les meubles sont démontés à la maison. Toutes les parties métalliques telles que gonds, serrures et poignées ainsi que les verres ou miroirs sont retirées.



Capsules Nespresso (aluminium)
Uniquement les capsules **en aluminium**. Les capsules en plastique vont dans les sacs taxés.



Carton propre
Les cartons doivent être vides, propres et sans ficelle. Le carton ne doit contenir aucune autre matière telle que plastique, sagex, alu ou autres.



Cartouches d'encre pour imprimantes
A rapporter, en priorité, dans les points de vente. Sinon, à la déchetterie, dans le container prévu à cet effet.



Déchets compostables ménagers
Compost privé ou dans les sacs taxés.



Déchets encombrants combustibles payants
Les objets encombrants sont pesés et compactés. fr. 0,50 le kilo.



Déchets inertes (petites quantités)
Les matériaux tels que vaisselles, carrelages, verres contenant du plomb, miroirs, vitres, etc... sont acceptés en petite quantité.



Déchets spéciaux des ménages
Tous produits toxiques : peintures, solvants, insecticides doivent être rapportés dans les points de vente. Sinon, à la déchetterie, en petite quantité.



Dépouilles d'animaux
A déposer au Centre de sous-produits animaux (déchets carnés) à Route de Grandcour **à Payerne** - tél. 026/660.36.12 (en cas d'extrême urgence tél. 079/241.41.07).



Ferraille (objets métalliques)
La ferraille doit être séparée de tout support en bois, plastique ou autre matériau.



Flacons en plastique avec bouchon
Seuls les **gros plastiques durs** sont repris. Les films ou barquettes alimentaires, les sachets, les bouteilles d'huile et vinaigre vont dans les sacs taxés.



Gazon
Tonte "mulching", compost ou chez un agriculteur désigné par la commune. Demander l'adresse au bureau communal.



Berlingots / Briques à boissons
Dans les sacs taxés ou retour dans certains points de vente.



Litière de chat
Mettre dans les sacs taxés. **Interdit de jeter dans les toilettes.**



Médicaments
A rapporter à la pharmacie.
Ne jeter, en aucun cas, dans les WC ou à la poubelle.



Ordures ménagères – sacs officiels ou munis de la vignette communale
Sacs AIR-PRO Glâne uniquement, dans les containers de Rossens (route de Romont) - Sédeilles (local de voirie route de Payerne) et Villarzel (local voirie Place du Saugy).



Papier
Journaux, magazines, papiers de bureau. ATTENTION : les papiers cadeau ou plastifiés, les nappes, les mouchoirs et autres papiers spéciaux doivent être jetés dans les sacs taxés.



Verre
Le verre est **trié par couleurs** : blanc, vert et brun. Les autres couleurs, ou en cas de doute, jeter dans le verre **vert**. Enlever les bouchons, couvercles et fermetures.



PET
A la déchetterie et dans les locaux de voirie de Sédeilles et Villarzel. Ne sont admis que les bouteilles **de boissons** portant le sigle "Pet recycling" et aplaties.

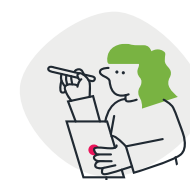


Piles et accumulateurs
A rapporter, en priorité, dans les points de vente. Sinon, à la déchetterie dans le container prévu à cet effet.



Plastiques agricoles payants
Dans le compacteur à déchets encombrants ou amener dans une entreprise agréée.

Les types de déchets



Pneus
A rapporter dans les points de vente. **Les pneus ne sont pas repris à la déchetterie.**



Sagex
Uniquement le **sagex d'emballage blanc et propre**. Les sagex en couleur, sales ou ayant contenu des aliments ne sont pas repris.



Textiles et chaussures
Les textiles hors d'usage sont séparés des vêtements récupérables. Les chaussures sont propres, attachées par paires et séparées des textiles. Peluches, sacs.



Tournée spéciale branches
Diamètre maximum 20 cm. Les grandes quantités seront acheminées dans un centre de collecte ou compostière. **Il est interdit de brûler des déchets verts**



Tubes lumineux (néon) / LED
A rapporter, en priorité, dans les points de vente. Sinon, à la déchetterie en petite quantité.



Peintures
A rapporter, en priorité dans les points de vente. Sinon, à la déchetterie en petite quantité.

HORAIRE D'OUVERTURE

Mardi	17h00 – 19h30
Jeudi	17h00 – 19h30
Samedi	08h30 – 11h30

Fermeture du portail à 19h20 et à 11h20

TARIFS

Les sacs poubelles officiels AIR-PRO Glâne sont en vente au P'tit Mag et dans les commerces des communes membres.

Prix du rouleau de 10 sacs :	* 17 litres	Frs 11.-
	* 35 litres	Frs 20.-
	* 60 litres	Frs 32.-

Prix du rouleau de 5 sacs :	*110 litres	Frs 24.-
-----------------------------	-------------	----------

La taxe au sac est destinée à financer l'élimination des ordures ménagères et des déchets non valorisables.

La taxe de base annuelle est facturée à toutes les personnes majeures. Elle finance la gestion, le stockage et le transport des déchets valorisables.

La taxe au poids finance l'élimination des déchets encombrants.

FERMETURES

La déchetterie sera fermée aux dates suivantes :

Le jeudi 01 janvier 2026	Nouvel-an
Le samedi 04 avril 2026	Week-end de Pâques
Le jeudi 14 mai 2026	Ascension
Le jeudi 04 juin 2026	Fête-Dieu
Le samedi 1 ^{er} août 2026	Fête nationale
Le samedi 15 août 2026	Assomption
Le jeudi 24 décembre 2026	Réveillon de Noël
Le samedi 26 décembre 2026	Lendemain de Noël
Le jeudi 31 décembre 2026	Réveillon du Nouvel an

REGLES DE SECURITE



Les déchets coupants, sales, lourds, toxiques sont jetés dans les bennes. C'est pourquoi, **la fouille des bennes est strictement interdite**. Si vous souhaitez récupérer un objet, adressez-vous à un(e) employé(e) de la déchetterie.



La vitesse est limitée à 10 km/h.



Il est vivement déconseillé de laisser courir des enfants en bas âge et sans surveillance dans l'enceinte de la déchetterie où de nombreux véhicules circulent. **Nous vous rappelons que les enfants sont sous la responsabilité de leur parent ou accompagnant**



Il est défendu de laisser tourner le moteur de son véhicule lors du déchargement



Il est interdit de fumer dans l'enceinte de la déchetterie

CONSEIL AUPRES DU PERSONNEL

En cas de doute sur le tri de vos déchets, les collaborateurs (trices) de la déchetterie se tiennent à disposition pour vous renseigner.

Nous vous prions de tenir compte de leurs remarques et conseils

Une amende de Frs. 50.- à Frs 500.-, selon le règlement d'exécution de la déchetterie, peut être appliquée dans les cas suivants :

- Refus de se soumettre aux directives du personnel de la déchetterie
- Dépôt de déchets sauvages

Les autorités communales déclinent toute responsabilité en cas d'accident dû au non-respect du règlement, des conseils de sécurité et des directives du personnel.

**Plus d'informations concernant le tri des déchets sur
www.dechetterie.chatonnaye.ch**